Celui-ci déboutonna les vêtements du blessé et constata qu'il portait une blessure au ventre. Il appela un cycliste qui passait, l'envoyant au domicile du docteur Louard, de Wattignies, et à la gendarmerie de Seclin.

Le praticien se rendit immédiatement au café et, après un rapide examen de la blessure, décida de conduire le blessé en voiture à l'hospice de Seclin, car la balle qui avait pénétré dans l'abdomen sous l'estomac avait perforé les intestins, ce qui nécessitait une intervention chirurgicale immédiate.

L'opération fut donc faite à l'hospice de Seclin, en pleine nuit, par le professeur Swyngbedauw. La balle qui avait pénétré de haut en bas avait provoqué dix à douze perforations de l'intestin. Le projectile ne put être extrait. L'extrême gravité de la blessure ne permet pas l'espoir de sauver la victime.

Le chef de la brigade de gendarmerie de Seclin se mit en campagne aussitôt. Il interrogea la victime. Gustave Desmet déclara avoir consommé de la bière en jouant aux cartes et que c'est en regagnant son domicile, par une route déserte et sans témoins, qu'il avait été attaqué. Son adversaire, qu'il ne connait pas, est de petite taille. A peu près à la même heure, un autre cycliste avait croisé un couple se dirigeant vers la gare, mais il ne put donner un signalement suffisant.

Lundi à 15 h. 30, le Parquet de Lille est descendu sur les lieux; il a interrogé le cafetier et la victime qui n'a pu que confirmer les déclarations faites aux gendarmes.

M. Ucciani, commissaire de police mobile, enverra trois inspecteurs qui enquêteront sur cette affaire mystérieuse. Mme Desmet a été prévenue avec précaution de l'agression inqualifiable dont son mari avait été la victime. Les renseignements recueillis jusqu'ici sont très favorables à Gustave Desmet.

Il paraît étrange que le meurtrier ait agi ainsi, sans le moindre motif. L'enquête, espérons-le, ne tardera pas à éclaircir cette affaire.

Costes et Codos ajournent leur tentative pour battre les records avec 1.000 kilos de charge

Istres, 20 janvier. — Les aviateurs Costes et Codos ont décidé de remettre à la pleine lune de février leur tentative de record avec 1.000 kilos de charge. Ils rentreront à Villacoublay mercredi prochain vers 16 h.

Ils ont reçu de M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air, le télégramme suivant: « Au nom de l'aéronautique française je vous félicite et vous remercie des nouveaux succès dont vous venez si magnifiquement d'enrichir son palmarès. (Signé) : Laurent-Eynac. »

Un aviateur italien bat un record d'avionnette

Rome, 20 janvier. — L'aviateur Donati a atterri à 14 h. 48' 09" sur l'aérodrome de Monticelio, ayant couvert avec son avionnette biplace une distance de 2.000 kilomètres en circuit fermé, battant ainsi de 1.200 kilomètres le record du monde détenu par l'Allemand Cornilius.

L'aviateur a établi le record du monde de durée de cette catégorie avec 29 heures de vol. L'aviateur n'a atterri qu'après épuisement complet de son carburant.

Un avion prend feu en Californie

SEIZE TUES

Los Angelès, 20 janvier. — Un avion à bord duquel se trouvaient seize personnes s'est écrasé hier soir ; toutes ont été tuées. Cet avion venait d'Agua-Scalientes (Mexique).

Il semble que cet accident soit dû à une panne de moteur. L'avion par suite d'un atterrissage brusqué laboura le sol sur une centaine de mètres et prit feu.

L'avion avait à bord deux pilotes et 14 passagers, tous de nationalités américaine. Les policiers qui se sont rendus sur les lieux de l'accident n'ont trouvé que des débris fumants. Treize cadavres méconnaissables ont été trouvés dans la cabine, tandis que trois autres corps avaient été projetés hors de l'appareil.

Selon l'enquête préliminaire, le pilote en quittant le Mexique rencontra de la pluie et du mauvais temps. Il semble qu'il ait alors commencé un virage sur la gauche afin de retourner à San Diego et que l'aile gauche de l'appareil heurta le flanc d'une colline. L'aéroplane s'écrasa et l'essence que contenaient des réservoirs placés près de l'aile en se répandant sur le moteur provoqua une explosion.

ALMAZOFF ne sera pas mis en liberté provisoire

Paris, 20 janvier. — M. de Gentile, juge d'instruction, a disjoint l'information concernant la plainte pour séquestration illégale portée par Almazoff contre MM. Benoit, directeur de la police judiciaire, et Nicolle, commissaire de police. On sait que ceux-ci relèvent de la juridiction de la Cour d'appel. En conséquence, le défenseur d'Almazoff, Me Legrand, se constituera partie civile entre les mains du premier président de la Cour d'appel.

D'autre part, la chambre des mises en accusation a confirmé l'ordonnance de M. Matifas qui a rejeté la demande de mise en liberté provisoire formulée par Almazoff.

— L'aviateur Chichester a atterri à Batavia venant de Singapour.

LA RETRAITE DU COMBATTANT

Un de nos lecteurs nous prie d'insérer la lettre suivante:

J'ai lu maintes fois déjà dans votre très intéressant journal des articles relatifs à la retraite du combattant. Permettez-moi d'exprimer à mon tour mon opinion sur cette question:

On discute beaucoup pour savoir s'il faut donner cette retraite à 50 ou à 55 ans. Mais songe-t-on à l'état physique où se trouvent réduits la plupart des anciens combattants? Je parle bien entendu, de ceux qui ont réellement souffert de la guerre, de ceux par conséquent qui méritent le plus cette retraite. Ceux-là, précisément, n'en profiteront pas, car combien parmi eux atteindront cette limite de 55 ans, voire même 50 ans!

Les anciens prisonniers, par exemple, dont l'organisme a été complètement détruit par des années de privations incroyables et parmi lesquels la mortalité fait chaque jour des ravages effroyables! Sait-on que depuis dix ans seulement, sur les 400.000 prisonniers environ qui ont subi cette terrible épreuve, 200.000 au moins sont déjà morts. Quant aux autres, qui n'ont pour la plupart que 35 à 40 ans, s'il leur faut attendre 15 à 20 ans encore cette fameuse retraite, autant dire tout de suite qu'aucun d'eux n'en profitera!

Beaucoup d'anciens combattants, sans avoir été prisonniers, sont également dans un état physique des plus précaires et ceux-là non plus n'en profiteront pas. Et ce sont pourtant, je le répète, les plus intéressants, ceux qui ont le plus souffert, qui souffrent encore chaque jour, car pour ces malheureux, la guerre n'est pas finie; ils en porteront le poids jusqu'à leur mort. Ne sont-ce pas ceux-là pourtant qui, de toute évidence, ont le plus de droits à prétendre à cette retraite? On l'a si bien compris en Belgique, que de cette première limite de 55 ans également, on est descendu à 45 ans et depuis le 1er juillet dernier à 40 ans, avec effet rétroactif du 1er janvier 1929. Voilà au moins qui est raisonnable, si vraiment on veut faire quelque chose pour les anciens combattants. Malgré ce résultat, on considère là-bas que ce n'est pas suffisant. On estime en effet, avec juste raison, que les anciens combattants ont droit à la reconnaissance nationale pour les services rendus et les sacrifices consentis dans l'intérêt commun, et qu'il ne faut pas attendre une limite d'âge quelconque, mais leur accorder immédiatement cette retraite. Pourquoi, en effet, avantager ceux-là seuls qui auront le bonheur de vivre jusqu'à la limite prescrite? Et les autres? N'est-ce pas déjà suffisant qu'ils se sachent condamnés à disparaître les premiers et ne leur donnera-t-on pas cette compensation pécuniaire qu'ils sont pourtant les premiers à mériter?

D'ailleurs, cette dette que l'Etat contracterait envers ses plus fidèles serviteurs, serait peut-être un peu lourde au début, mais elle diminuerait d'année en année, puisque des milliers et des milliers d'anciens combattants disparaissent chaque année. D'ici quinze ou vingt ans, il est fort probable qu'on n'en parlera même plus, le combat cessera faute de combattants.

Il serait illogique également de faire profiter du même taux tous les anciens combattants, si bien que celui qui n'a que trois mois de front toucherait autant que celui qui a fait toute la guerre! Ce serait une injustice flagrante et inadmissible, puisque, encore une fois, ce seraient ceux qui ont le moins souffert qui seraient les plus avantagés. A ce point de vue, pour reprendre l'exemple de la Belgique, où l'on semble décidément comprendre les choses mieux que chez nous, la retraite est payée par chevron, c'est-à-dire par période de six mois de front. Pour le premier chevron, il est accordé 500 francs de retraite et 250 fr. par chevron supplémentaire. N'est-ce pas vraiment logique?

Si l'on veut absolument s'en tenir à une limite d'âge en France, il faudrait alors trouver une solution intermédiaire. Voici une suggestion personnelle: qu'on accorde 500 francs à 40 ans, 1.000 fr. à 45 ans et 1.500 francs à 50 ans. Je pense que cette solution rallierait bien des suffrages.

J'espère que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre estimé journal, afin que les anciens combattant qui le lisent puissent en prendre connaissance et en méditer.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, etc....

M. Claude Farrère est élu président des écrivains combattants

Paris, 20 janvier. — L'Association des écrivains combattants s'est réunie ce matin, 10, avenue d'Iéna, pour procéder à l'élection de son bureau pour 1930.

On sait que M. Roland Dorgelès, président sortant, ne se représentait pas. Il n'en fut pas moins élu président honoraire par acclamations.

L'assemblée élut ensuite pour président M. Claude Farrère, et pour vice-présidents MM. Paul Chack, Bourcier, Le Gentil et Priollet, M. Roland Charmy sera secrétaire général avec, pour adjoint, MM. Ch Tardieu et Pierre Billotey. Enfin le comité, qui avait à élire sept membres, a été complété par l'élection de MM. Billotey, Chack, Champly, Charmy, Delvert, et Maurois.

Un rédacteur de l'« Humanité » inculpé d'espionnage est acquitté en correctionnelle

Paris, 20 janvier. — La treizième chambre correctionnelle jugeait cet après-midi un rédacteur de « L'Humanité », Louis Cassiot, qui était inculpé d'espionnage. Il fut arrêté le 17 juillet dernier sur la voie publique. On trouva sur lui trois documents intéressant la défense nationale. Il expliqua qu'un soldat du 46e d'infanterie venait de lui remettre ces pièces et qu'il n'avait pas eu le temps de les examiner. Le premier de ces documents concernait le 46e d'infanterie, le second avait trait à l'organisation de l'armée rouge et le troisième à la propagande communiste dans l'armée. Les pièces portaient dans un coin la mention « confidentielle ».

Le tribunal, estimant que les documents saisis n'intéressaient pas la défense nationale, a prononcé l'acquittement de Louis Cassiot.

Ayant tué un passant des chauffards avaient jeté à l'eau son cadavre

Châteauroux, 20 janvier. — M. Eugène Bonargent, âgé de 62 ans, maçon et conseiller municipal de Chasseneuil (Indre), disparu depuis le 2 décembre et dont le cadavre a été repêché dans la Creuse, à Chitray, était mort — l'autopsie vient de l'établir — quand son corps tomba à l'eau.

Le 2 décembre, M. Bonargent, qui était veuf, travaillait au Pont-Chrétien. Il quitta son chantier vers 5 heures. On le vit, une demi-heure plus tard, alors qu'il faisait une nuit très noire, suivant la route en direction de Saint-Gaultier. Or, à faible distance de l'endroit où il fut aperçu pour la dernière fois, les gendarmes devaient relever, le lendemain de sa disparition, sur l'accotement de la route qui avait été précisément remué la veille par le cantonnier, les empreintes très nettes laissées par un genou et des mains.. A quelques mètres de distance, on trouva une petite corde. Ceux qui connaissaient M. Bonargent déclarèrent tout de suite que le disparu se servait de cette corde pour tenir son pantalon.

Au bord du même accotement, on voyait aussi les traces des roues d'une auto. Alors l'hypothèse d'un accident mortel, dont M. Bonargent aurait été victime, circula dans le pays. Encore fallait-il retrouver le cadavre du sexagénaire pour établir les causes certaines de sa mort; l'autopsie du corps, repêché samedi soir, à Chitray, a pleinement confirmé cette hypothèse. Non seulement le docteur Quillon, du Blanc, qui a pratiqué l'autopsie, a établi que M. Bonargent avait succombé quand on le jeta à l'eau, mais il a encore relevé sur le corps du défunt des lésions profondes et internes, très vraisemblablement occasionnées par l'aile d'une auto, et ayant provoqué des hémorragies mortelles.

A l'endroit où les gendarmes avaient relevé les empreintes suspectes, la Bouzanne coule au bord de la route. On croit alors deviner facilement ce qui s'est passé : affolés en constatant qu'ils venaient de tuer un homme, le ou les automobilistes n'eurent qu'une idée, éviter les responsabilités. Pour cela, ils précipitèrent le cadavre de M. Bonargent dans la Bouzanne toute proche.

Depuis, la rivière, grossie par les pluies, entraîna le cadavre dans la Creuse, à laquelle elle se réunit à quelques centaines de mètres seulement. Et le courant rapide de la Creuse porta le corps jusqu'à Chitray, distant de 25 kilomètres.

L'enquête va maintenant reprendre pour essayer de connaître le ou les automobilistes qui, le 2 décembre, suivaient la route de Saint-Gaultier à Argenton.

Les étrangers et la loi sur la propriété commerciale

Paris, 20 janvier. — La première chambre de la Cour de Paris vient de juger que la circulaire des Affaires étrangères du 22/7/29 (qui estimait que les étrangers, pour bénéficier de la loi sur la propriété commerciale, n'avaient pas besoin de justifier qu'il existait dans leur pays une législation analogue ou qu'un accord spécial était intervenu entre leur pays et la France) était en contradiction avec l'article II du Code civil et qu'elle ne pouvait lier les tribunaux.

La première chambre a donc jugé que seuls peuvent bénéficier de la loi sur la propriété commerciale les ressortissants des Etats ayant avec la France un accord spécial ou une législation analogue.

LES AGRESSEURS du charretier de Nanterre ont été arrêtés

Paris, 20 janvier. — Les bandits en auto qui dévalisèrent le 16 janvier dernier un charretier qui transportait la paie des ouvriers à l'usine à gaz de Nanterre et qui ont été arrêtés la nuit dernière, ont été interrogés au Commissariat de police. Ces quatre individus ne firent aucune difficulté pour reconnaître être les auteurs de l'agression. L'un d'eux, Rollin-Caporond, qui depuis plusieurs années était employé à l'usine, et par conséquent très au courant des habitudes de la maison, savait que le livreur devait se rendre à Rueil pour prendre l'argent nécessaire au paiement du salaire des ouvriers, C'est lui qui indiqua le coup à ses complices ; les autres se partagèrent la besogne. Si Bernelle s'improvisa chauffeur. Pond devait frapper le livreur et Corre s'emparer de l'argent. En effet, tout se passa comme les bandits l'avaient prémédité. L'interrogatoire se poursuit. Le magistrat cherche à savoir comment les bandits ont pu se procurer l'automobile qui a servi à leur agression.

Un hydravion tombe dans un lac en Floride

TROIS TUES ET DEUX BLESSES

Palm-Beach (Floride), 20 janvier. — En cherchant à atterrir, un hydravion venant des îles Bahama est tombé d'une hauteur de 150 mètres dans le lac de Worth, près de Palm-Beach.

Le pilote William Lindley et deux mécaniciens ont été tués. Deux passagers ont été grièvement blessés.

TROIS INCIDENTS GRAVES sur la ligne du chemin de fer français du Yunnan

Hanoï, 20 janvier. — Trois incidents graves ont eu lieu au cours de la même semaine sur la ligne du chemin de fer français Laokay-Yunnan-Fou dans la province chinoise du Yunnam:

Un garde de la Compagnie de chemin de fer a été tué par un soldat sans billet qui refusait de payer sa place.

Un payeur français de la Compagnie a été blessé à coups de revolver et dévalisé en pleine gare d'Amitchéou par des soldats et des partisans.

Enfin, une bande d'environ 400 pirates a coupé la voie ferrée au kilomètre 231, occasionnant ainsi le déraillement du train régulier, le convoi ayant été protégé par les soldats d'escorte qui ont réussi à refouler les pirates. Un voyageur chinois a été tué, plusieurs autres ont été blessés; les voyageurs européens sont indemnes.

La même bande a de nouveau coupé la ligne au kilomètre 230, faisant ainsi dérailler un train de marchandises, mais il n'y a eu que des dégâts matériels et le travail de dégagement de la voie a pu être entrepris aussitôt.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE de la SEINE prononce la nullité de la Banque ouvrière et paysanne

Paris, 20 janvier. — Le tribunal de commerce de la Seine vient de prononcer la nullité de la Banque ouvrière et paysanne.

On se souvient que l'ancien éditeur Bernouard avait assigné en nullité les administrateurs de la B. O. P. La société lui déniait le droit d'intenter cette action sous prétexte qu'il n'était pas actionnaire. Le tribunal de commerce vient de déclarer M. Bernouard recevable en sa demande et a prononcé la nullité de la Banque ouvrière et paysanne pour irrégularité dans sa constitution.

En marge de l'affaire Dumez

La famille Liefooghe sera remboursée

Mme Vve Dumez-Phalempin a adressé la lettre suivante, au journal « La Bailleuloise »

Les journaux ont publié une note déclarant que le pécule constitué au jeune Liefooghe avait été dissipé et ne lui serait jamais rendu.

J'ai donc le devoir de vous dire, dans l'intérêt même de la vérité, que ce pécule est intact. Une partie, six mille francs environ, se trouve pour le compte de Liefooghe entre les mains de M. Hémar, secrétaire de la coopérative.

La somme de dix-huit francs environ en capital et intérêts qui avait été placée à la société des Tuileries de Saint-Omer et qui ne pouvait être présentement remboursée par cette société, a été reconstituée par Mme Natalis Dumez grâce à la vente d'objets qui lui étaient personnels. Pour éviter toute discussion elle a été remise à M. le Président de la Chambre des avoués de Lille avec mission de la verser à la caisse, où à la personne qui lui sera indiquée par le Parquet général de Douai. Le reçu est entre les mains de M. le Président de la Chambre correctionnelle de la Cour de Douai.

De cette façon, le jeune Liefooghe sera assuré de trouver intact à sa majorité ce pécule qui a été constitué grâce aux économies réalisées sur sa pension.

Dans cette affaire M. le Juge d'instruction avait, d'accord avec le Parquet, rendu une ordonnance de non-lieu, les placements faits au nom du jeune Liefooghe, ayant été effectués de la façon la plus régulière mais, Mme Natalis Dumez, d'accord avec son mari n'a pas voulu que cet enfant demeurât victime d'un placement malheureux.

Vous voyez donc, combien les faits sont différents de la légende qui a été répandue au sujet de cette affaire.

Veuillez, etc.

Une manifestation à l'Ecole Technique de Publicitié

Hier après-midi, à l'occasion de l'inuguration du Cycles des Conférences destinées à former le troisième degré de l'enseignement de l'Ecole Technique de Publicitié, une manifestation a eu lieu à la Chambre de Commerce de Paris, dans la salle du cinéms, gracieusement mise à la disposition de l'école pour l'illustre compagnie.

Cette séance était présidée par M. Edmond Labbe, directeur général de l'enseignement technique au ministère de l'Intruction publique. M. Paul Reboux a fait une causerie intéressante sur la publicité, l'humour et la littérature. Avaient les places au bureau : M. Gaillard, délégué de la Chambre de Commerce; M. Ruze, président du Comité de direction de l'école technique de publicité; M. O. J. Gerin, président-fondateur de la Corporation des techniciens de la publicité, sous le patronage de laquelle a été fondée l'école technique de publicité; M. Etienne Damour, président actuel de la Corporation des techniciens de la publicité; M. René Baschet, directeur général de « L'Illustration », M. Louis Dumat, député de Paris; M. Charles Maillard, président de la Chambre syndicale de la publicité; M. Argence, directeur commercial de l'Agence Havas et d'autres personnalités encore.

Un public nombreux a fait un véritable triomphe à M. Paul Reboux que M. Edmond Labbe a vivement remercié.

Le soir, un banquet réunissait 80 convives dans les salons de l'hôtel Lutetia, banquet présidé par M. Luc, directeur adjoint de l'enseignement technique. La plupart des personnalités citées plus haut avaient tenu à répondre à l'appel des organisateurs. Après quelques paroles de M. Etienne Damour qui a tenu à faire le bilan de l'activité manifestée par la Corporation des techniciens de la publicité au cours de l'année précédente, M. Gaston-Gerard, président du groupe parlementaire de la Propagande et de la Publicité prit la parole pour indiquer quelle était à son avis l'importance de la publicité dans les relations commerciales de notre pays avec l'étranger, insistant tout particulièrement sur la nécessité qu'il y avait à opposer à la publicité fort bien faite à l'étranger, une propagande correspondante en faveur de nos produits et de nos richesses touristiques en général.

M. Luc, prenant la parole en dernier, a défini avec un rare bonheur, la tâche qui s'imposait aux éducateurs d'aujourd'hui, en face du devoir pressant, l'éduquer pour le but commercial de demain, un état-major capable d'appliquer avec science et conscience les méthodes de publicité qui ont fait leurs preuves ailleurs et qui très certainement les feront encore chez nous, si l'effort si heureusement entrepris par la Corporation des techniciens de la publicité se poursuit avec persévérance.

DERNIERE HEURE

Un dîner en l'honneur des délégués à la Conférence de Londres

M. Stimson dit sa foi dans le succès de la conférence

Londres, 20 janvier. — Le Gouvernement britannique a offert ce soir en l'honneur des délégués à la Conférence navale un dîner officiel de 400 couverts qu'a présidé M. Ramsay Macdonald, premier ministre.

Le premier ministre d'Angleterre a souhaité la bienvenue aux représentants des Etats-Unis, de la France, de l'Italie et du Japon.

M. Stimson, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a répondu au nom des puissances invitées.

« J'ai confiance, a-t-il dit notamment, que chacune de nos nations apprécie l'importance de la tâche qui nous réunit ici. Le peuple des Etats-Unis reconnait que c'est là une des rares occasions de l'histoire, grâce à laquelle toutes les nations du monde pourront faire un grand et durable progrès sur le chemin de la paix. Je demande ardemment que nous nous approchions de la table de la conférence sans désirer surpasser nos collègues, mais avec la volonté sincère d'obtenir un résultat qui sera juste et profitable à tous.

» Le but principal de cette conférence est de faire passer les armements navals du domaine de la concurrence sur le plan de l'accord mutuel et de la limitation, de supprimer le secret, la rivalité, l'irritation réciproques qui accompagnent inévitablement la lutte des armements et de laisser chaque nation libre d'avoir une défense nationale adéquate qui ne soit pas une source d'inquiétude et de soupçons pour ses voisins.

» Nous sommes très honorés du fait que S. M. le Roi, qui a bien voulu nous recevoir aujourd'hui et dont tous les sujets sont représentés à la conférence, inaugurera nos délibérations.

Nous sommes également très heureux que M. Ramsay Mac Donald préside la délégation britannique. Mes compatriotes considèrent la collaboration de M. Mac Donald à cette conférence, comme une preuve du bon vouloir qu'ils espèrent voir régner dans nos réunions. Nous avons l'impression que nos relations amicales avec les trois autres nations représentées ici sont de bon augure.

Les sentiments de l'Américain moyen pour la France sont imprégnés d'une affection qui date de la fondation de notre nation et qui a été renforcée encore par notre admiration devant sa lutte héroïque pour la liberté de l'humanité dans la Grande Guerre. Nos liens avec l'Italie tiennent à des milliers de foyers dans les deux pays et l'Amérique a suivi avec un vif intérêt et une égale admiration les progrès rapides de l'unité nationale italienne.

Pour le Japon nous avons non seulement une amitié et une estime basées sur des rapports étroits datant des premiers jours de son commerce avec l'Occident, mais aussi une haute opinion des services vitaux qu'il a rendus au monde comme une grande force de stabilisation en Extrême-Orient. Connaissant comme je les connais ces faits et ces sentiments, je n'hésite pas à vous assurer du succès de la Conférence.

On est sans nouvelles d'un avion parti d'Amiens pour Le Havre

Le Havre, 20 janvier. — On est sans nouvelles d'un avion-taxi du Havre parti hier matin vers 9 h. de l'aérodrome de Bleville, sous la conduite de son pilote habituel, M. Pautheau, qui emmenait à Amiens quatre passagers pour assister à un match de football. A l'heure du retour, vers 16 h. 50, l'avion a été aperçu au-dessus d'Amiens mais il n'est pas arrivé au Havre et depuis aucune nouvelle n'est parvenue de l'appareil qu'on a attendu toute la nuit au terrain de Bléville où des feux avaient été allumés pour faciliter l'atterrissage.

Le pilote, l'aviateur Pautheau, a volé durant deux ans sur la ligne Toulouse-Casablanca et est d'une expérience consommée. L'avion était en parfait état et il s'est envolé hier matin de Bléville dans les meilleures conditions. Les passagers de l'avion sont: M. et Mme Nicolle et M. Renouf, tous trois employés d'une maison de transit du Havre et M. Recher, marchand de meubles. Mme Renouf devait accompagner son mari, mais au moment du départ elle craignit d'être malade et laissa M. Recher prendre sa place.

LE DRAME D'AUTEUIL

M. de la Sota a succombé

Paris, 20 janvier. — On sait que le drame qui s'est déroulé samedi dans une clinique d'Auteuil, drame au cours duquel un Mexicain, M. de la Sota, fit feu à cinq reprises sur son épouse, nièce de l'ambassadeur d'Argentine à Rome.

Son crime accompli, le meurtrier se logea deux balles dans la tête. Transporté à l'hôpital Boucicaut, il y est décédé la nuit dernière.

Quant à la jeune femme, qui est soignée à la clinique où elle fut blessée, son état est encore grave. Sur les cinq projectiles qui l'ont atteinte à différentes parties du corps, deux n'ont pu être extraits. Aussi, les médecins réservent-ils tout diagnostic pour le moment.

D'ores et déjà, les médecins prévoient que Mme de la Sota restera défigurée.

Du Pôle Nord au Pôle Sud

Moscou, 20 janvier. — Selon l'agence Tass la station soviétique de T. S. F. de la terre François-Joseph annonce que, le 12 janvier, elle eut, pendant plus d'une heure, des communications directes avec la station américaine de T. S. F. du commandant Byrd, située près du pôle Sud sur la mer de Ross, c'est-à-dire à plus de 20.000 kilomètres de distance.

Un incendie entraîne la mort de celui qui l'avait allumé

Bordeaux, 20 janvier. — Dans la nuit de samedi à dimanche une explosion réveillait les habitants de Villeneuve-d'Ornon. Une maison comprenant un rez-de-chaussée et un grenier était rapidement la proie des flammes, en l'absence du locataire, M. Fernand Bordas, 30 ans, qui travaille de nuit dans une raffinerie de Bordeaux.

Le jour venu, on trouva devant la maison, sous les décombres, un cadavre, celui d'un frère de M. Bordas, nommé Marcel. Une bicyclette était auprès de lui. L'enquête de la gendarmerie a établi que Fernand Bordas avait organisé l'incendie de sa maison avec ses deux frères, pour toucher deux primes d'assurances représentant 30.000 fr.

La maison avait été louée en décembre dernier à Mme Barbot de Léognan. Fernand Bordas y fit transporter un mobilier valant un millier de francs ainsi qu'une provision de bois et de branchages. Sous prétexte que son bois trop vert brûlait mal, il avait acheté quatre bidons d'essence.

Samedi soir, les deux frères Bordas: Marcel, âgé de 30 ans, et René, 22 ans, arrivèrent à bicyclette de Vergt (Dordogne) où ils habitaient. Ils s'étaient munis d'une pompe sulfateuse avec laquelle ils aspergèrent d'essence l'intérieur de la maison. Vers 2 h., René sortit le premier sur sa machine avec la sulfateuse sur le dos. Marcel devait, du dehors, mettre le feu en jetant une allumette à travers un carreau brisé à cet effet, mais il ne put s'éloigner assez vite et fut surpris par l'explosion. Fernand et René Bordas ont été arrêtés et ont fini par avouer et donner les détails de la machination. Ils ont été écroués au fort de Hâ.

WEISS ET GIRIER SONT ARRIVÉS A BAGDAD

Bagdad, 20 janvier. — Les aviateurs Girier et Weiss sont arrivés à Bagdad où ils ont déposé un important courrier.

Dernières Nouvelles Régionales

Un encaisseur dunkerquois disparaît avec 18.000 francs

Un approvisionneur de navires de Dunkerque a déposé une plainte contre son encaisseur, nommé Cristodoulopoulos Dionescos 43 ans, sujet grec, qui a pris la fuite avec une somme de dix-huit mille francs. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le Grec, que l'on croit réfugié en Belgique.

Deux accidents sur la ligne du Mongy Lille-Lens

Lundi matin, M. Victor Callaert, 32 ans, qui se trouvait sur le marchepied d'une voiture Mongy de la ligne Lille-Leers a été heurté à l'épaule gauche par une bobine en service dans les P.T.T. pour l'enroulement des câbles souterrains. Une heure plus tard, le même accident se produisait et M. Marceau Deplanchon, âgé de 26 ans, en fut la victime. Ces deux accidents se produisirent à Lille, rue Eugène-Jacquet.

La victime de l'accident d'Haubourdin a succombé

Nous avons relaté hier l'accident dont fut victime Mme Ducornet, qui tomba d'un tramway à Haubourdin. Trépanée lundi à l'hôpital d'Haubourdin, Mme Ducornet est décédée à 13 heures dans cet établissement.

Dernières Nouvelles Sportives

ESCRIME

LE GALA DE LA SALLE WAGRAM

Paris, 20 janvier. — Le gala d'escrime organisé ce soir à la Salle Wagram par le Cercle d'escrime à l'épée, à Paris, a obtenu un vif succès, devant une nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait le général Gouraud, M. de Saint-Aulaire, le comte Clary, etc. Les matches furent très disputés. MM. Schmets et Labatut, à l'épée, et M. Catteau, au fleuret, furent les grands vainqueurs. Voici les résultats :

Matches à l'épée : En 8 touches : Artigas (Anjou) vainqueur de Trosset (C.E.P.), par 8 touches à 4; — 10 touches : Mercier (Golfers-Club) vainqueur de Hirsch (C.E.P.), par 10 touches à 8; Georges (Salle Laurent) vainqueur de Goedorp (C.E.P.), par 10 touches à 7; Schmets (C.E.P.) vainqueur de Géo Buchard (Le Havre), 10 touches à 8; Raffali (C.E.P.) vainqueur de Coutrot (Cercle Militaire) par 10 touches à 9; **Labatut, champion de France, vainqueur de Riccardi, champion d'Italie, par 10 touches à 8; Catteau (France) vainqueur de l'Italien Pignotti, par 17 touches à 9.**

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 20 janvier.

Ventes, 6.000 importations, 16.662; Américain, baisse 5; Brésilien, baisse 5; Egyptien, baisse 1 à 5.

NEW-ORLEANS, 20 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.01; — Cotons à terme : Sur janvier, 16.92; mars, 17.16-17; mai, 17.41; juillet, 17.55; octobre, 17.53; décembre, 17.63 64.

NEW-YORK, 20 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 17 [illegible]; — A terme : Sur janvier, 17.17; février, 17.23; mars, 17.32-33; avril, 17.42; mai, 17.52-53; juin, 17.60; juillet, 17.68; août, 17.67; septembre, 17.66; octobre, 17.76-77; novembre, 17.71; décembre, 17.76.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 15.000; aux ports du Pacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 8.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000; France et Continent, 15.000; pour le Japon, 1.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 1 3.815; Bruxelles, 349.71; Esc. hors banque, 4; Prêt à court terme, 4.

New-York : Sur Paris, [illegible] 7/8; Londres, 432.68; [illegible] sur Bruxelles, 13.92.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 364.00; — A terme : Sur janvier 1930, 175.00; janvier 1931, 208.00; mars, 175.00; mai, 184.00; juillet, 191.00; septembre, 200.00; octobre, 207.00; décembre, 207.00. Ventes, 20.000 tonnes.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 21 janvier 1930 N° 76.

La Reine des Opales

PAR CHARLES SOLO

— Tu oses me demander cinq mille francs, à moi?

— A qui veux-tu que je les demande? Au préfet de police, peut-être?

— Et la somme que je t'ai remise la semaine dernière?

— Il y a longtemps qu'elle s'est perdue, évanouie, volatilisée! J'ai laissé mes derniers jaunets, cet après-midi, sur une table de baccara.

— Tu as donc joué?

— Dame! C'est un genre que j'ai voulu me donner, mais ça ne me reprendra plus. J'ai maintenant d'autres emplois pour mes capitaux.

— Peux-tu me dire lesquels?

— Tu es bien curieux! Si je n'étais pas un homme d'éducation, je pourrais te dire que ça ne regarde que moi, mais je serai franc en t'annonçant que je compte m'amuser beaucoup, le plus possible.

— Et faire des bêtises, attirer l'attention...

— Il n'y a pas de danger. Allons, Babouin de mon cœur! sois gentil et sers-nous la bonne galette.

— Je consens à t'accorder un nouveau subside mais ce sera à valoir sur la somme que je te compterai au moment de ton départ.

— Pour l'Australie.

— Oui.

L'ancien forçat se remit à rire.

— Ah ! Ah ! Ah ! La bonne histoire !.. Comment, mon pauvre ami, as-tu pu t'imaginer, un instant, que je me contenterais des misérables rogatons que tu as bien voulu me promettre ! Je te croyais plus fort et ta naïveté me chagrine sérieusement. Je suis ton associé, ton alter ego ! Tu me dois une partie de ta fortune ! ta destinée est liée à la mienne et je ne te lâcherai pas sans que tu aies payé ma collaboration à son juste prix ! Allons ! une dernière fois, sois raisonnable et sors les fafiots.

Le Babouin se mordit les lèvres ; il comprit que cet homme qu'il avait pris longtemps pour une brute passive exercerait, désormais sur lui, une tyrannie dont il s'affranchirait difficilement.

Pour le moment, il jugea inutile de prolonger le débat et, tout en se promettant de ne rien négliger, à l'avenir, pour remettre son complice à la raison, il dit :

— Soit ! Je suis de bonne composition et cette fois encore, je cède à tes exigences. Mais n'y reviens plus ; je serai inflexible.

Il prit, dans son portefeuille, six billets de mille francs et les jeta sur la table.

L'Ecorcheur s'empara des précieux papiers et les glissa dans sa poche avec une désinvolture parfaite.

— Merci, Babouin ! Je savais que tu aurais un bon mouvement et nous voilà d'accord ! Tu peux être certain que je n'y reviendrai plus... jusqu'à la prochaine !

Les regards des deux bandits se croisèrent : celui d'Acide Michaux flamboyait ; celui d'Antole brillait d'une malice narquoise.

VI

Les justiciers de la Butte

M. Félix n'avait pas voulu laisser à d'autres le soin de donner l'hospitalité à l'homme qu'il avait aidé à retirer du puits et pour lequel Nathalie avait préparé un bon lit bien chaud et bien douillet. Le malheureux était si faible qu'on évita de le questionner le soir même et nos amis ne tardèrent pas à le laisser seul.

Mais la nuit fut bonne ; le lendemain, il se leva visiblement réconforté et, Théodule fut le premier à venir s'enquérir de ses nouvelles.

A la soirée, il monta dans l'atelier de Bruno et y trouva tout le monde réuni, Savinien lui-même était venu.

Déjà, par Théodule on connaissait la scène qui s'était déroulée, environ un mois auparavant, sur le terre-plein du boulevard des Invalides et dans laquelle l'extraordinaire bohème avait joué un rôle si marquant. Cette coïncidence rendait plus intéressante encore la personnalité de « l'homme des catacombes » et on avait hâte d'entendre ses explications.

Au milieu de ces artistes qui lui témoignaient une sympathie réelle, celui-ci avait l'impression d'être transporté dans un monde nouveau. Irrésistiblement, il se sentait attiré vers les nouveaux amis auxquels il devait la vie et il se serait fait un scrupule de leur cacher le moindre incident de son existence.

— Messieurs ! dit-il, il faut avant tout que je vous dise mon nom. Je m'appelle Jacques de Faraman !

En entendant ce nom que sa mère avait prononcé si souvent, Petit Pierre ne put réprimer un mouvement, mais nul ne faisait attention à sa petite personne et il eût été bien mal venu d'intervenir dans le dialogue.

De leur côté, Bruno et Théodule s'étaient regardés avec surprise.

— Jacques de Faraman ! dit le frère de Fabienne. Il y a donc plusieurs comtes de Faraman ! Nous en connaissons un et nous l'avons vu hier encore chez Mistress Arabella ! C'est un homme très répandu dans la haute société. Il habite rue Duperré, l'ancien hôtel de Dolancourt.

— Vous vous trompez ! Il n'y a qu'un seul comte de Faraman. L'homme dont vous parlez est un faussaire, un assassin. Le nom qu'il porte est le mien ! Il me l'a volé, comme il m'a volé tout ce que je possédais.

Et alors, il commença le récit du lamentable drame dont il était le héros depuis son départ de la sierra cristalina. Il narra sa rencontre avec les deux forbans sur les bords de l'Araguay et le vol dont il avait été la victime, son arrivée à Paris, sa douleur et sa colère impuissante devant l'œuvre criminelle si audacieusement et si adroitement consommée par le Babouin. Il raconta ses efforts pour retrouver le misérable, les circonstances qui l'avaient mis sur la piste, la manière dont il s'était introduit dans l'hôtel, la mort de sa mère, sa chute dans l'oubliette et ses interminables pérégrinations à travers cette carrière dont il avait cru ne plus sortir vivant.

Tout cela, il le dit d'une voix claire, ferme, égale, sans animosité apparente contre celui qui, par deux fois, avait voulu l'assassiner, qui lui avait tout pris, son nom, sa fortune, sa fiancée, sa mère.

Il exposait les faits avec une précision, une abondance de détails qui donnait à son récit une vie intense. Les auditeurs l'écoutaient attentivement et pas un ne douta de sa bonne foi.

Tous le plaignaient du fond du cœur mais, chez Théodule, l'indignation se manifestait d'une manière particulièrement bruyante. Pendant que son poing décrivait des orbes menaçants, sa voix s'élevait tonitruante :

— Ah ! le gredin ! Dire que des canailles de cette envergure éclaboussent les honnêtes gens de leur morgue pendant qu'on ne sait à quoi employer la guillotine. C'est trop fort et pour venir à bout de ce forban, il n'y a que les moyens énergiques. Demain, nous reprendrons le chemin des carrières, nous entrerons chez le faux comte de Faraman par l'oubliette. Nous l'empoignerons sans autre forme de procès, nous le descendrons sous terre et là, nous le forcerons à rendre gorge ! Quant à son factotum, nous nous en chargerons aussi, je médite, à son intention, un châtiment dont il n'ira se vanter à personne.

Le bohème était lancé ; il fallut lui laisser clamer toute sa colère puis, quand il se tut, Bruno intervint doucement :

— Je t'en prie, Théodule, pas de procédés extrêmes. Ton système serait à prendre en considération si M. de Faraman avait perdu toute chance légale de rentrer dans ses droits, mais nous espérons qu'il n'en est pas là. La justice, la vérité sont pour lui.

Et s'adressant à Jacques :

— Monsieur ! votre histoire ne nous laisse pas indifférents. Dans le malheur qui vous accable, votre isolement contribue à votre faiblesse. Voulez-vous que nous soyons vos alliés ?

Jacques le regarda de ses grands yeux où se lisait un mélange de surprise et d'attendrissement.

— Voulez-vous que nous devenions vos alliés ? Nous ne sommes que de pauvres artistes sans influence et sans force apparente, mais nous avons le désir de bien faire et de combattre pour une cause loyale. En réunissant nos énergies et nos volontés, nous vous serions utiles, peut-être.

— Bravo ! souligna Théodule.

Et, heurtant avec conviction les paumes sonores de ses mains :

— Bravissimo ! Tu parles d'or et je me rallie le premier à ton discours. La cause de M. de Faraman est juste et nous l'adoptons comme si elle était la nôtre ! Il est vrai que nous ne sommes que de pauvres artistes, mais les artistes ont du cœur et quand on a du cœur on a tout le reste ! Du reste, nous sommes en force ! Quatre avec Armand Vertbois ! Cinq avec Petit-Pierre qui a donné la mesure de son savoir faire ! Six avec Fabienne ; Sept avec M. Félix ; Huit, neuf, dix, vingt, cent peut'être avec les concours que nous solliciterons et qui ne nous seront pas marchandés.

La belle exubérance du bohème amena un sourire sur les lèvres du comte de Faraman ; il tendit la main et avec une émotion qu'il ne pouvait retenir :

— Mes amis ! votre sympathie me touche jusqu'au plus profond de l'âme. J'accepte l'aide que vous m'offrez. Je ne sais pourquoi mais elle m'apparait comme un gage de l'avenir, comme une assurance de succès. Merci ! oh ! merci !

(A suivre.)